LA COURSE
Paris-Rome-Turin

LE DEPART A EU LIEU CE MATIN

Paris, 27 mai. — C'est aujourd'hui dimanche, à six heures du matin, que sera donné à l'aérodrome de Buc, le départ de la course Paris-Rome-Turin, en présence du général Goiran, le nouveau ministre de la Guerre.

Cette épreuve comporte trois étapes :

1. De Paris à Nice (865 kilomètres), avec escales obligatoires formant quatre étapes intermédiaires : Paris-Dijon (265 kil.), Dijon-Lyon (175 kil), Lyon-Avignon (205 kil.), et Avignon-Nice (220 kil) ;
2. De Nice à Rome (600 kilomètres), avec escales obligatoires à Gênes (170 kil.), à Pise (170 kil.), à Rome (260 kil.)
3. De Rome à Turin (630 kilomètres, avec escales obligatoires à Florence (250 kilomètres), à Bologne (80 kil.), à Turin (300 kilomètres).

Pour effectuer ces trois étapes, les concurrents auront les délais suivants, le premier départ étant donné demain dimanche, à partir de cinq heures du matin, à l'aérodrome de Buc, près de Versailles :

Pour Paris-Nice, jusqu'au 4 juin trois heures de l'après-midi.

Pour Nice-Rome, jusqu'au 9 juin, trois heures du soir.

Pour Rome-Turin, jusqu'au 15 juin, neuf heures du soir, heure finale de l'épreuve internationale.

Des prix importants, — dont le total, y compris ceux affectés aux meetings organisés dans chaque ville d'étape, dépasse 500.000 francs, — sont attribués à Paris-Rome-Turin.

Ces 500.000 francs sont, d'ailleurs, divisés en allocations affectées aux lauréats de chacune des étapes Paris-Nice, Nice-Rome et Rome-Turin, et aux vainqueurs de la course dans le classement général.

Chaque concurrent peut, en effet, à son gré, disputer la totalité de l'épreuve, ou ne disputer qu'une ou deux étapes.

LES CONCURRENTS

1. Niemela, monoplan Nieuport ;
2. Bathiat, monoplan Sommer ;
3. Lemasson, biplan Caudron ;
4. Vidart, monoplan Duperdussin ;
5. Molla, monoplan Sommer ;
6. Beaumont, monoplan Blériot ;
7. Têtard, biplan Bristol ;
8. Bielovucci, biplan Voisin ;
9. Lusetti, monoplan Morane ;
10. Kimmerling, monoplan Sommer ;
11. Landron, monoplan de Pischoff ;
12. Védrines, monoplan Morane ;
13. X..., biplan Voisin ;
14. Level, biplan Savary ;
15. Gaget, monoplan Morane ;
16. Tabuteau, biplan Bristol ;
17. Frey, monoplan Morane ;
18. Garros, monoplan Blériot ;
19. De Nissole, monoplan Tellier ;
20. Weymann, monoplan Nieuport ;
21. Manissero, monoplan Blériot ;
22. Leprince, monoplan Nieuport.

AVIATEURS MILITAIRES

Le lieutenant Chevreau, de l'établissement militaire de Vincennes ;

Le lieutenant Lucas, de l'école d'aviation de Versailles ;

Le lieutenant d'Alguillon, de l'école d'aviation Goupy ;

Le lieutenant Cheotin, de l'école d'aviation de Versailles ;

L'enseigne V. Delage, de l'établissement d'aviation militaire de Versailles ;

Le lieutenant Rémy, du centre d'aviation militaire du camp de Châlons ;

Le lieutenant Maillert, du centre d'aviation militaire du camp de Châlons ;

Le lieutenant Ph. Féquant, du centre d'aviation militaire du camp de Châlons ;

Le lieutenant Maillols, de l'établissement d'aviation militaire de Versailles ;

Le lieutenant Clavenad, de l'établissement d'aviation militaire de Versailles.

Ces dix officiers ont été désignés par le général Roques. Ils ne participeront qu'à l'étape Paris-Nice et en service commandé ; c'est-à-dire hors de tout classement, simplement pour l'honneur.

Le départ de Paris-Rome-Turin sera donné du champ d'aviation de Buc.

AU MEXIQUE

La fuite du Président Diaz

Les révolutionnaires se rallient au gouvernement

Mexico, 27 mai. — M. Porfirio Diaz s'est enfui de la capitale vendredi, à deux heures du matin. Il s'est embarqué, à Vera-Cruz, pour l'Espagne.

Madero, dans un manifeste, déclare qu'il renonce à la présidence provisoire et invite les Mexicains à donner leur appui à M. Delabarra. Madero met les troupes insurgées à la disposition de M. Delabarra.

LES CRAINTES DU PRESIDENT DIAZ

Mexico, 27 mai. — Les plus grandes précautions ont été prises à l'occasion du départ de l'ancien président Porfirio Diaz à Vera-Cruz.

Trois trains furent successivement mis en marche, M. Diaz, sa femme et son fils avaient pris place dans le deuxième et le troisième conduisait un détachement de troupes. Le départ des trains n'avait pas été annoncé de peur que les insurgés ne s'opposent à la fuite.

En route, des coups de feu ont été tirés sur le train ; le président n'a pas été atteint.

M. Diaz s'est rendu hier soir à bord du vapeur Ipiragan qui appareillera mercredi pour l'Europe.

UN ATTENTAT CONTRE LE FUGITIF?

New-York, 27 mai. — D'après un câblogramme de Mexico, dont la teneur semble ne devoir être enregistrée que sous réserves, le train dans lequel le président Diaz s'était embarqué secrètement pour Vera-Cruz a été attaqué par une troupe de rebelles.

Il y aurait sept tués et quatre blessés, mais le président Diaz n'aurait pas été atteint.

Deux villes en feu au Japon

Eruptions volcaniques et incendies. — Cent maisons englouties

Berlin, 27 mai. — Le *Berliner Tageblatt* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg disant que sur l'île japonaise de Zeddo, un formidable incendie a éclaté, embrasant plusieurs centaines de kilomètres carrés.

Les villes d'Otoru et Sacharo seraient en flammes et la ville de Sakodotai serait menacée.

Dans la province de Kumamoto, une éruption volcanique aurait englouti cent maisons avec les habitants.

TRAGIQUE PARTIE DE LUTTE

Un lutteur a la colonne vertébrale brisée

Paris, 27 mai. — Un tragique accident s'est produit, hier soir, dans la baraque du lutteur Marseille, à la fête des Invalides.

Lucien Abraham, âgé de vingt-six ans, démolisseur, domicilié 17, rue Frémicourt, qui s'était rendu à la fête, en compagnie de sa femme, accepta de se mesurer avec le lutteur Joseph Vasselingue. Les deux hommes entrèrent dans l'arène. Dès la première reprise, Lucien Abraham, cependant bâti en hercule, fut jeté à terre par son adversaire.

— Je suis « fichu », dit le démolisseur ; j'ai quelque chose de cassé.

On constata, en effet, que le malheureux avait la colonne vertébrale brisée. Un médecin requis en toute hâte fit transporter le blessé à l'hôpital Laënnec. Il y mourut quelques heures plus tard.

Le lock-out du Chambon

Saint-Etienne, 27 mai. — Samedi matin, tous les patrons boulonniers du Chambon-Feugerolles, ayant signé le lock-out, ont fermé leurs usines.

Huit cent ouvriers environ sont atteints par le chômage.

Un incendie en gare de Liancourt

Beauvais, 27 mai. — Un incendie dû à la malveillance s'est déclaré la nuit dernière, vers minuit, dans des piles de grosses traverses servant au doublement de la voie de Pontoise à Dieppe, et qui étaient placées près de la gare de Liancourt-Saint-Pierre (Oise). Avant que les secours puissent être efficaces, 30,000 traverses étaient en flammes, car le feu avait été mis sur plusieurs points à la fois. C'est pour l'Etat un préjudice d'au moins 120,000 fr.

Le Parquet de Beauvais et les brigades de gendarmerie de cette région ont ouvert une minutieuse enquête pour découvrir les stupides auteurs de ce sinistre.

La lutte scolaire en Belgique

Une séance mouvementée à la Chambre

Bruxelles, 27 mai. — La Chambre belge discutait hier trois douzièmes provisoires.

La gauche a déclaré refuser de participer à la discussion, cinq douzièmes ayant déjà été entamés alors qu'aucun budget n'est encore voté, et cela pour permettre la discussion de la nouvelle loi scolaire, condamnée par la grande majorité du pays.

Les membres des deux gauches ont quitté la salle.

La Chambre a voté les douzièmes provisoires à l'unanimité des quatre-vingt-cinq droitiers présents.

LE CRIME D'UN SATYRE

Lorient, 27 mai. — Une domestique de ferme, Mme Calvez, née Le Garff, a été trouvée ce matin dans un fossé, près de Merlevenez. La malheureuse, qui porte d'horribles blessures, a raconté qu'elle a été attaquée avant-hier par un individu inconnu, qui la terrassa et voulut abuser d'elle. Comme elle résistait, l'homme la larda de coups de couteau et, après lui avoir fait subir les derniers outrages, prit la fuite.

Mme Calvez est restée sans connaissance pendant trente-six heures.

La gendarmerie recherche l'odieux satyre.

Nous aurons un bel été

C'est du moins ce que nous prédit M. le docteur Basset, de Londres, expert de la Commission des pêches maritimes du Lanershire à la suite des observations hydrographiques auxquelles il vient de se livrer.

M. le docteur Basset a pu constater que la force du Gulf-Stream a augmenté, tandis que son contenu salin a considérablement diminué, et il en conclut que la surface de la mer est revenue à un état plus normal, ce qui indique que fort probablement nous aurons une belle saison d'été.

Acceptons-en l'augure.

LE GENERAL GOIRAN
succède à M. Berteaux

M. FALLIÈRES A SIGNÉ LE DÉCRET HIER

Paris, 27 mai. — Les ministres ont tenu successivement samedi deux Conseils : le premier, à neuf heures, au ministère de l'intérieur, dans la chambre et sous la présidence de M. Monis ; le second, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Voici la note qui a été communiquée au sujet de ces deux réunions :

Conseil au Ministère de l'Intérieur

Le Conseil approuve le choix du général Goiran comme ministre de la guerre

Le président du Conseil a parlé en termes émouvants du regretté ministre de la guerre, M. Maurice Berteaux, et a dit que sa pensée et son cœur avaient accompagné son éminent collaborateur et son très cher ami dans les obsèques grandioses que lui avaient faites hier Paris, le peuple et l'armée.

Le président du Conseil a exposé les considérations qui l'ont amené à proposer au choix du Conseil le général Goiran, commandant le 6me corps, comme ministre de la guerre.

Un acquiescement unanime a été donné à ce choix.

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'ordre du jour des travaux de la Chambre.

Le président du Conseil a fait remarquer que cet ordre du jour ayant été fixé d'accord entre la Chambre et le Gouvernement, il n'y avait aucun motif de le modifier.

Le garde des sceaux sera provisoirement chargé de parler au nom du Gouvernement.

Conseil à l'Elysée

Le garde des sceaux a mis le président de la République au courant du Conseil de Cabinet qui venait d'être tenu sous la présidence de M. Monis, président du Conseil.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le président de la République a alors signé le décret de nomination du général Goiran comme ministre de la guerre.

Le ministre des affaires étrangères a ensuite donné lecture des télégrammes rendant compte de la situation militaire au Maroc.

LE CAUTIONNEMENT MUTUEL

Le ministre des finances a indiqué au Conseil l'application nouvelle qu'il comptait faire des principes qui ont présidé à l'organisation du cautionnement mutuel.

Les marchands en gros de boissons et la plupart des autres assujettis de la régie, des contributions indirectes seraient désormais libérés dans certaines conditions de l'obligation fort onéreuse pour beaucoup d'entre eux de produire caution.

Le prochain Conseil des Ministres aura lieu mardi matin, à l'Elysée.

Un secrétariat général

Le général Goiran se propose de créer, à côté de la direction du cabinet militaire du ministère de la guerre, un secrétariat général.

On lui prête l'intention de demander au général Dubail de conserver les fonctions de directeur du cabinet militaire qu'il remplissait auprès de M. Berteaux et d'offrir à M. Chapron, préfet de la Marne, le poste de secrétaire général civil.

M. Léon Bourgeois a refusé le portefeuille de la Guerre

M. Monis, président du Conseil, avait pressenti M. Léon Bourgeois pour le portefeuille de la Guerre.

C'est seulement quand l'honorable sénateur de la Marne eut décliné, pour des raisons de santé, l'offre flatteuse du président du Conseil, que M. Monis a offert la succession de M. Berteaux au général Goiran.

Le nouveau Ministre de la Guerre

Le général Goiran, le nouveau ministre de la guerre, est né le 27 avril 1847, à Nice. C'est, après l'annexion de cette ville à la France, le premier Niçois admis à l'Ecole Polytechnique où il entra en 1866. Il était lieutenant au moment de la déclaration de guerre de 1870. Il prit part, avec le 10me régiment d'artillerie, à la bataille de Sedan où il fut fait prisonnier.

Après la guerre, il suivit les cours de l'école de cavalerie de Saumur, puis ceux de l'Ecole de Guerre en 1885.

Chef d'escadron en 1886, il fut désigné pour être employé à l'état major du 8me corps, comme lieutenant-colonel et fut directeur de l'artillerie à Tunis, coopéra à l'organisation défensive des côtes de Tunisie et fit construire les arsenaux de Tunis, Sousse et Bizerte. Comme colonel il fut directeur à Maubeuge.

Général de brigade en 1902, on le plaça à la tête de la brigade de cavalerie de Vesoul, puis à celle de la 21me brigade d'infanterie à Nancy ; enfin il commanda la 19me brigade d'artillerie à Vincennes et présida à la réintégration du commandant Dreyfus dans l'armée française.

Le général Goiran fut nommé divisionnaire en 1906 : il commanda successivement la 25me division d'infanterie à Saint-Etienne, la 6me division à Paris, et, en mai 1909, il fut mis à la tête du 13me corps d'armée à Clermont-Ferrand.

Il commanda, on le sait, un parti aux grandes manœuvres du Bourbonnais où il eut pour adversaire le général Robert, gouverneur militaire de Lyon.

Il est le frère du général en retraite italien de ce nom. Lors de l'annexion du comté de Nice à la France, ce frère aîné avait opté pour la nationalité italienne.

SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES

Comité Consultatif
DES
retraites ouvrières et paysannes

Siège social : 5, place de la Gare, Lille

Secrétaire général : Jean Peyret, professeur ; Secrétaire-général adjoint : M. Léon Baillon.

2. Organisateur des conférences : Nord, M. Léon Baillon, professeur. — Somme et Pas-de-Calais, M. Fernand Macquart, avocat.

3. Trésorier, M. Hanicotte, négociant.

⁂

4e EXEMPLE

Entre 35 et 65 ans

Pierre, ouvrier de la voie, tisserand et petit cultivateur.

Pierre, né le 2 janvier 1854, travaille pendant 6 mois sur la voie ferrée, pendant 3 mois chez lui où il tisse pour le compte d'un patron, et encore pendant 3 mois chez lui pour faire valoir son petit lopin de terre. En somme, pendant 9 mois, Pierre appartient à la catégorie des assurés obligatoires et pendant 3 mois à celle des assurés facultatifs.

Ayant à choisir *l'une ou l'autre de ces catégories*, Pierre choisit la première. Pierre est donc assuré obligatoire, la commission municipale ayant ratifié son choix.

Pendant 6 mois, la Compagnie, son patron, verse pour lui 3 centimes par jour de travail, et lui retient 3 centimes, montant de sa cotisation journalière. Pendant les 3 mois qu'il tisse à chaque règlement de compte, son patron lui retient 1 % et ajoute 1 % du compte de l'ouvrier. Enfin pendant les 3 autres mois Pierre cotise 3 centimes par jour — et pour avoir droit au maximum de retraite, il ajoute 3 centimes encore par jour. Bref, à la fin de chaque année, la carte de Pierre indique un versement de 18 francs.

A 65 ans, la retraite de Pierre sera de 107 fr. 60.

Règle. — Tous les ouvriers qui ne travaillent pour le compte d'un patron que pendant une partie de l'année sont dans le cas de Pierre, s'ils ont moins de 65 ans et plus de 35. Leur retraite, dans les mêmes conditions, varie entre 101 fr. 93 et 190 fr. 69. Pour être assuré en cas de décès, il faut avoir fait les trois cinquièmes des versements obligatoires ; pour avoir droit à l'allocation de 60 fr. de l'Etat, à 65 ans, il faut avoir versé 9 francs par an, depuis le 3 juillet (sans compter le versement patronal).

Demain le cas de la femme de ménage, âgée de 43 ans.

LES MÉDAILLES D'HONNEUR DES CANTONNIERS

Paris, 27 mai. — L'« Officiel » publie aujourd'hui dimanche la liste des décorations accordées aux cantonniers. Voici les nominations intéressant la région.

NORD

M. Cattelain (Alexandre), ex-cantonnier à Neuville.

M. Caillier (Joseph), ex-cantonnier à Vervins.

M. Darou (Dominique), chef cantonnier à Hazebrouck.

M. Beugnies (Alfred), piqueur à Valenciennes.

M. Devény (Alfred), cantonnier à Wallers.

M. Broutin (Henri), cantonnier à Pecquencourt.

M. Turpain (Joseph), cantonnier à Saillysur-la-Lys.

M. Hulin (François), cantonnier à Mazinghien.

M. Gontier (Emile), cantonnier à Quilleul.

M. Depriester (Joseph), cantonnier à Renescure.

M. Verneulen (Philippe), ex-cantonnier à Wemaers-Cappel.

PAS-DE-CALAIS

M. Froideval (Edouard), chef cantonnier à Sus-Saint-Léger.

M. Gay (Albert), cantonnier à Contes.

M. Lematre (Auguste), ex-cantonnier à Mametz.

M. Louchez (Joseph), cantonnier à Rebergues.

M. Detœuf (Marie), ex-cantonnier à Conchy.

M. Level (Joseph), cantonnier à Mouriez.

M. Vivien (Aimé-François-Joseph), cantonnier à Aire.

M. Caudron (Pierre), cantonnier à Fleurbaix.

M. Lebrant (Clément), ex-cantonnier à Cormont.

M. Martel (Benoit), cantonnier à Landrethun.

M. Venel (Moïse), cantonnier à Witternesse.

M. Debret (Evariste), cantonnier à Goury.

M. Leblond (Ernest), cantonnier à Izel-lez-Equerchin.

M. Navet (Adolphe), ex-cantonnier à Saint-Josse.

M. Erouart (Abel), chef cantonnier à Vendin-le-Vieil.

M. Philippe (Emile), cantonnier à Pulsieux.

Le scandale de Biarritz devant les Assises

Le procès des faiseurs d'anges se continue à huis clos

Pau, 27 mai. — Les débats de l'affaire des avortements de Biarritz continuent aujourd'hui sans incidents.

Le huis-clos ordonné hier par la cour a fait naturellement dans la salle le vide presque absolu. Le prétoire seul est envahi par les avocats, qui suivent assidûment ces débats monotones qu'égaient seulement par instants les réflexions quelquefois pittoresques de certains témoins.

C'est en effet la journée des témoins ; ceux-ci défilent un à un à la barre. Au commissaire de police de Biarritz qui fait connaître oralement les résultats de son enquête, ce qui provoque une crise de larmes de la veuve Dain, dont une épaisse voilette noire soustrait le visage à la curiosité des rares auditeurs, succèdent tour à tour des femmes de différentes conditions, qui viennent déposer des faits déjà recueillis par l'instruction.

Le krach de la banque des halles

Marius Bidon se constitue prisonnier

Paris, 27 mai. — Marius Bidon, ex-lieutenant du financier Boulaine, et directeur anonyme, mais effectif de la Banque des Halles, avait disparu au moment de la déconfiture de cette banque, le 27 décembre dernier. Depuis lors, il était resté introuvable. On ne pensait plus à lui, quand il a fait son apparition au Palais de Justice, vers trois heures. Marius Bidon est allé se constituer prisonnier au cabinet du procureur de la République, qui, après interrogatoire d'identité, l'a fait écrouer à la Santé.

Bidon était accompagné de son défenseur, Me Lagasse.

INCENDIE du Luna-Park américain

SIX BEBES BRULES VIFS

New-York, 27 mai. — Un incendie a éclaté samedi matin dans Coney Island, surnommée Dreamland, qui est un immense « Luna-Park » américain.

Il y aurait quelques morts, dont six bébés.

Un lion s'est échappé de sa cage à travers la foule. Une panique en est résultée. Les agents de police ont tiré sur l'animal des coups de revolver et l'ont tué.

A 5 heures 40, l'incendie paraissait maîtrisé.

Le chiffre des pertes atteindrait deux à trois millions de dollars.

Un sous-marin abordé

Cherbourg, 27 mai. — Par suite d'un grain violent, le sous-marin « Emeraude », naviguant au large du Havre, a été abordé par le vapeur « Saint-Jean » qui avait brisé ses amarres.

L'« Emeraude » a des avaries aux barres de plongée qui l'obligeront à passer au bassin. Il a fait route ce matin pour rentrer à Cherbourg.

La Réforme Electorale

Paris, 27 mai. — Voici la liste des orateurs inscrits dans la discussion générale du projet de loi sur la réforme électorale qui va commencer lundi : MM. Deschanel, Vaillant, Maginot, Abel Ferry, Bansette, Joseph Reinach, Ajam, Pugliesi Conti, Thomson, Long, Sireyjol, Breton, Vazeille, Charles Benoist, Métin, Thierry Cases, Pinlevé, Ponsot, Maunoury, Picard, Pierre Goujon.

SAVON du CONGO BLANCHEUR du TEINT
Victor VAISSIER

L'INAUGURATION
de la Section Belge de l'Exposition de Roubaix

UNE FETE CORDIALE

Hier, c'était fête en cette partie de l'Exposition de Roubaix, qui s'appelle la Belgique. C'était jour d'inauguration. Et il est inutile de dire, pour qui connaît ce petit peuple laborieux, que cette inauguration fut un succès. Nous reviendrons plus longuement sur cette exposition. Mais dès maintenant nous devons signaler l'exposition collective de la Ville de Gand qui, elle aussi, organise une Exposition universelle en 1913.

Gand expose, avec les produits de son industrie, ses maquettes de sa future exposition et la maquette du projet de restauration de son beffroi, travail qui sera terminé en 1913, et qui est présenté par l'architecte Valentin Vaerwijck.

A onze heures et demie, commença la cérémonie d'inauguration.

Nous avons remarqué : MM. Vincent, Préfet du Nord ; Francotte, ancien ministre du travail Belge ; Duquesne de la Vinelle, commissaire général de la section Belge ; Motte, maire de Roubaix ; J. de Hemptinne, président du Comité Exécutif ; Roussel, adjoint au maire de Roubaix ; Gody, secrétaire-général de l'Exposition, Bruxelles ; Eo. Cain, commissaire général ; Broquet, membre du Comité Exécutif ; Del la Faille d'Huysse, sénateur Belge ; Mathon, président du Comité Exposition ; Stiénoy du Pré, membre du Comité Exécutif ; Carissimo, vice-président de la Chambre de Commerce ; Coquelez, vice-consul de Perse ; Sayet, adjoint ; Dumon, P. du groupe des Mines Belges ; P. Flipo, commissaire général d'Australie ; Beernaerts président du groupe Filature ; Dewitte, adjoint ; Melchior, consul de Belgique ; Tropenaire, commissaire de la Nouvelle-Zélande ; Segard, commissaire général République Argentine ; Nelson ; Gaucher, secrétaire général du Syndicat Teinturiers ; Thivet, secrétaire général Exposition Roubaix ; Rousseau, cons. Belge à Roubaix ; Macchi, cons. italien ; Haardt, vice-président de la section des œuvres sociales ; Dupont-Gruss, président de la Fédération des sociétés civiles et anciens militaires Belges ; Albert Prouvost, commissaire général section coloniale.

Après les présentations, voici les discours :

LES DISCOURS

M. de Hempline, au nom du Comité belge des Expositions à l'étranger, se félicite de l'heureux hasard qui lui assigne Roubaix pour y faire ses premières armes, car Roubaix est la ville qui lui est particulièrement chère, unie comme elle l'est à la Belgique, par des traditions d'inaltérable amitié et par une grande communauté d'intérêt.

Le Comité se rappelle avec plaisir en cette circonstance que c'est la France qui lui a montré la voie à suivre, qui a été son éducatrice, dans l'art de l'organisation des Expositions, et notre présence ici, dit-il, est un tribut d'hommage et de reconnaissance que nous lui offrons.

Après avoir démontré que la multiplicité des Expositions exige de ceux qui les organise une étude beaucoup plus approfondie que jadis, soit pour l'organisation proprement dite, que par les renseignements utiles à donner aux exposants, il remercie le Gouvernement belge de son appui moral et financier.

Il félicite M. Duquesne de la Vimelle, des résultats obtenus grâce à son zèle et à son dévouement. Le Comité belge des Expositions à l'étranger a répondu sans hésitation à l'appel des organisateurs de l'Exposition de Roubaix, car, dit-il, nous n'oublierons jamais qu'il y a trois quarts de siècle, la France nous a apporté une aide puissante à la création de notre autonomie et que son sang a coulé avec le nôtre pour établir nos droits.

Il remercie la Ville de Roubaix de son accueil si empressé et si cordial, le président du Comité belge des Expositions à l'Etranger qui, par son expérience, son énergie, son labeur a assuré le succès des collaborateurs et termine en formant les vœux les plus ardents pour le succès de l'Exposition.

M. DUQUESNE DE LA VINELLE montre les résultats acquis, la magnifique exposition des produits de l'art et de l'industrie belge, la section des œuvres sociales. Il a reçu à Roubaix l'accueil le plus sympathique et il considère qu'il est chez lui. Il forme des vœux pour le succès de l'Exposition, déclare ouverte la Section Belge.

M. MATHON rappelle que la Belgique a été des premières à donner son adhésion à l'Exposition internationale du Nord de la France, affirmant ainsi une fois de plus les sympathies qui existent entre nos deux pays.

Il adresse à M. Francotte, président du Comité de l'Exposition à l'étranger des remerciements pour son concours si sympathique. C'est du reste, un ami du pays, il en donne aujourd'hui une nouvelle preuve ; il remercie également le comité.

Il ne ménage pas ses éloges aux organisateurs de la Section Belge.

Il montre les affinités des deux nations ; il est fier de son titre de flamand de France, il démontre que c'est grâce aux Belges de la Vallée de l'Escaut et des Ardennes qui sont venus nombreux à Roubaix, qui ont participé à son développement économique.

Il rappelle que le peuple belge vient d'accueillir notre président d'une façon qui nous a été droit au cœur. Le roi Albert a eu pour notre pays des paroles que nous n'oublierons jamais.

Nous lui adressons l'expression de notre

FEUILLETON DU 28 MAI. — U. 110

La Chambre ardente

GRAND ROMAN HISTORIQUE

(Dix-septième siècle)

par Jules LERMINA

— Je le crois, à en juger par la souffrance qu'elle endure ; mais elle est jeune, elle est forte, et j'ai foi dans les soins que lui prodiguent les savants médecins que l'entourent.

— Fort bien. Mais, dites-moi, cette maladie — grave — vous paraît-elle, vous a-t-elle toujours paru avoir un caractère... parfaitement naturel ?

Françoise ne put réprimer un léger tressaillement, mouvement que les deux hommes surprirent. Se contenant, elle répondit :

— Je ne suis pas expert aux choses de médecine...

— Aussi n'est-ce qu'une simple appréciation que nous vous demandons, une opinion qui n'a d'autre valeur que d'être sincère en quelque sorte spontanée : ne vous est-il pas venu à la pensée que Mlle de Fontanges souffrît d'un mal étrange, mystérieux... et que ne s'expliquât point par les raisons ordinaires ?

Françoise était devenue d'une pâleur livide ; certes, elle comprenait ce que ces questions signifiaient, mais une invincible répugnance l'empêchait d'y répondre.

— Vous m'avez entendu, mademoiselle ? reprit La Reynie. La demande est fort simple, et très simple peut être la réponse.

« Vous n'avez pas quitté pendant plusieurs jours le chevet de Mlle de Fontanges.

« Vous avez, dites-vous, toute sa confiance ; il paraît impossible que vous n'ayez pas entendu s'échapper de ses lèvres quelque parole qui ait éveillé en vous des inquiétudes, des soupçons même... Répondez ?

— Mais je ne sais rien, s'écria Françoise, je n'ai rien à dire...

— Prenez garde, dit Colbert, il peut s'être produit telle circonstance qui exige des éclaircissements sur des faits déjà connus.. et à les dissimuler vous pourriez sembler avoir quelque intérêt à les cacher...

— Moi ! un intérêt ! cria Françoise dans un paroxysme d'angoisse. Est-ce donc que quelqu'un m'accuse ?...

— Vous accuse de quoi ? répliqua vivement le lieutenant de police. Vous reconnaissez donc vous-même qu'il pourrait y avoir, jusqu'à certain point, matière à accusation ?..

La jeune fille éclata en sanglots ; elle sentait sa force lui échapper ; et, de fait, comment une pauvre créature comme elle, presque une enfant, aurait-elle pu se défendre contre ces diplomates de haute volée ?

Cependant, sa conscience lui disait qu'il y avait là un secret terrible et qui ne lui appartenait pas.

Un instinct intime lui disait de ne pas parler, de ne pas se faire dénonciatrice, accusatrice...

— Je ne sais rien, répéta-t-elle d'une voix faible. Je vous en supplie, ne m'interrogez pas davantage... Permettez-moi de me retirer...

Elle fit un pas vers la porte. Mais La Reynie s'était levé et lui barrait le passage.

— Un instant ! fit-il. Il est faux que vous ne sachiez rien, et votre embarras, votre douleur visible sont des aveux qui ne peuvent nous échapper...

» Parlez franchement, et vous n'avez rien à redouter. Ce que vous direz ici restera, nous en prenons l'engagement absolument secret...

» Voyons, mon enfant, dit le policier d'un ton paternel, vous n'avez rien à redouter, je veux vous aider...

» Mlle de Fontanges, à tort ou à raison, a pu supposer que des ennemis lui en voulaient, désiraient l'écarter de la cour ?... Je ne dis pas que ces soupçons soient justifiés, mais... (Et ici le policier employa le moyen ordinaire : mentir pour forcer l'aveu) — mais... (et ici le policier employa le moyen elle s'est plainte... Comment admettre qu'à vous, sa confidente, son amie, elle n'ait rien dit ?...

» Tout au moins des mots lui sont échappés dans le délire de la fièvre... Parlez, parlez !...

Françoise sentait sa tête prête à éclater ; elle s'abandonna à demi.

— Des mots incohérents... je ne dis pas... mais c'est à peine si j'ai compris...

— Qu'elle se disait empoisonnée ?...

— Quoi ! vous savez ?...

— Allons donc, fit La Reynie d'un ton dur, on a grand'peine, mademoiselle, à vous arracher la vérité...

» Votre exclamation vous a trahie, et maintenant vous vous mettriez, en niant encore, dans la situation la plus compromettante... Que vous a dit Mlle de Fontanges ?

— Eh bien ! soit, fit Françoise : vous êtes tous deux habiles à torturer les pauvres gens ; mais, quelle importance dois-je ajouter à des mots qui, ainsi que vous le dites, sont échappés au délire ?

— Oui ou non, Mlle de Fontanges a-t-elle exprimé la crainte qu'on l'empoisonnât ?

— Elle l'a dit... mais je suis convaincue qu'elle-même ne croyait pas à la vérité des paroles qu'elle prononçait...

— Qui la soignait ? Qui lui donnait à boire ?

— Moi, le plus souvent.

— Et vous ne remarquiez rien ?

— Il est arrivé que Marie-Angélique se plaignit du goût âcre, brûlant du breuvage...

— Qui préparait ces breuvages ?

— Je l'ignore...

— Et malgré ses plaintes vous persistiez à lui présenter ces boissons ?

— Souvent, sans qu'elle s'en aperçût, je diminuais les doses, je mélangeais les potions avec de l'eau.

— C'est-à-dire que vous-même soupçonniez qu'une main criminelle versait du poison à la malheureuse ?

— Non, je vous jure que je ne soupçonnais rien ni personne... je sais ce que sont les malades, et combien les breuvages médicinaux leur répugnent...

« Je me souviens moi-même d'avoir refusé obstinément toute boisson de ce genre...

— Mais Mlle de Fontanges avait prononcé le mot de poison ?

— Comme je l'aurais prononcé moi-même en pareille occasion.

Peu à peu, Françoise se ressaisissait, redevenait maîtresse d'elle-même.

Elle ne se reconnaissait pas le droit de parler, d'accuser !...

Colbert devinait le combat qui se livrait dans cette âme honnête et franche.

Il tenta un suprême effort

— Cependant, dit-il, si Mlle de Fontanges elle-même vous ordonnait de parler ?...

— Je ne dirais rien de plus.

— Même si votre protectrice, si votre amie accusait formellement quelqu'un ?

— Elle ! c'est impossible !...

— Et si elle nommait quelqu'un, si elle désignait la main criminelle qui lui versait la mort, ne serait-il pas de votre devoir de rendre témoignage, pour ou contre ses soupçons ?... J'ai là, sous ma main, une accusation formelle portée par Mlle de Fontanges. Voulez-vous dire si, oui ou non, elle a commis une erreur ?...

— Elle nomme quelqu'un ? s'écria Françoise. Oh ! c'est horrible !... Non, non, je vous en prie, ne m'interrogez plus ! ne m'imposez pas cet horrible supplice...

Colbert était décidé à tout. Depuis longtemps il haïssait la Montespan et il voulait sa chute rapide, décisive, irrémédiable.

— Il était certain que cette jeune fille — dont il se souciait fort peu d'ailleurs — pouvait apporter à l'accusation formulée par la Fontanges un appui définitif.

Entraîné par la passion d'autorité, résolu à briser toute résistance, il s'était brusquement levé et, allant à Françoise, il lui avait saisi le poignet, lui criant :

— Parlez donc ! je le veux.

— Ah ! j'ai peur... A moi ! A moi ! cria Françoise.

Une porte s'ouvrit et des pages parurent.

— Le roi !

Louis XIV entra.

La tête perdue, cherchant un appui, quel qu'il fût, oublieuse de la grandeur royale, elle se jeta à ses pieds en disant :

— Sire ! Sire ! écoutez-moi !... je vous en supplie !

Louis regarda autour de lui et vit les deux hommes qui, immobiles et gênés, s'inclinaient respectueusement.

— Que se passe-t-il donc ? demanda-t-il avec hauteur. Et comment se fait-il que cette jeune fille en soit réduite à réclamer la pitié du roi ?

Malgré toute leur politique, Colbert et La Reynie se trouvaient singulièrement pris au dépourvu, et nul ne se souciait d'expliquer au roi la véritable signification de cette scène...

Colbert paya d'audace :

Il s'agit d'une vétille, dit-il en adressant à Françoise un regard de menace — un ordre de se taire — Mlle Le Roy, la fille du gouverneur de vos pages, a été fille du Palais...

» Or, Mme d'Estissac se plaint vivement de son caractère, de sa désobéissance...

— Et c'est pour cela que vous faites pleurer ! Relevez-vous, mon enfant... Votre roi est sûr de si beaux yeux ! dit le roi en avançant ses grosses lèvres en son sourire paillard, plein d'indulgence... Quoi ! c'est donc vrai ? vous ne frayez pas agréablement avec cette vieille d'Estissac ?...

Et ses yeux rieurs et allumés fouillaient le corsage de la jeune fille, qui ne comprenait rien, sinon que l'intervention de Sa Majesté la sauvait d'une passe difficile.

Colbert la couvrait toujours de son mauvais regard.

— Voyons ! dit le roi d'un ton faussement paternel, il me faut régler ce grand conflit... Hola ! Saint-Aignan !

Le courtisan accourut, empressé :

— Conduis Mlle Le Roy, lui dit Louis à l'oreille, auprès de Mme de Montespan, et dis-lui de ma part qu'il me plairait fort qu'elle la joignît aux demoiselles de sa maison...

— Ce sera fait, sire...

— Je pense que vous serez satisfaite, mademoiselle, dit-il tout haut.

— Oh ! sire, que de bonté, fit Françoise, qui n'avait pas entendu le nom prononcé.

— Bonté pour beauté, la partie est à peine égale, dit Louis, qui songea à mettre le mot en versiculets. Je veillerai moi-même à ce que vous soyez bien traitée...

(A suivre)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE